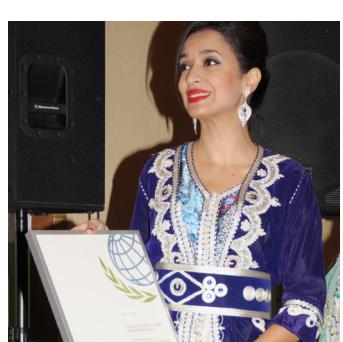




ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE | **AISS**

Prix des bonnes pratiques de l'AISS Guide à l'intention des membres

www.issa.int/gpa



Célébrer les initiatives les plus remarquables de la sécurité sociale

Prix des bonnes pratiques de l'AISS 2017-2019

L'identification et le partage de bonnes pratiques permettent aux institutions de sécurité sociale de remplir leur mission de protection des populations et d'honorer leur engagement à allier bonne gouvernance, qualité des services et efficacité opérationnelle.

L'AISS définit une bonne pratique comme tout type d'expérience (action, mesure, processus, programme, projet ou technologie) grâce à laquelle une institution de sécurité sociale met en place des solutions innovantes, renforce ses capacités administratives et opérationnelles et/ou fournit ses programmes avec davantage d'efficience et d'efficacité.

Le Prix des bonnes pratiques de l'AISS

Le Prix des bonnes pratiques de l'AISS récompense les bonnes pratiques en matière d'administration de la sécurité sociale appliquées par les institutions membres de l'Association, et leur offre une occasion unique de faire connaître à un public international les principales initiatives administratives et solutions innovantes qu'elles ont mises en œuvre.

Depuis le lancement du Prix en 2008, plus de 500 bonnes pratiques ont été soumises et ont permis de découvrir un éventail impressionnant de solutions opérationnelles et administratives élaborées par les institutions membres de toutes les régions.

Le Prix est attribué au niveau régional tous les trois ans, et les résultats sont annoncés au cours d'une cérémonie organisée à l'occasion de chaque Forum régional de la sécurité sociale de l'AISS.

Le Prix et les certificats de mérite sont décernés par un jury international. Les propositions de bonnes pratiques reçues à l'occasion de chaque édition de la compétition sont traduites et mises à la disposition des autres organisations membres de l'AISS par l'intermédiaire de la base de données des bonnes pratiques en sécurité sociale de l'AISS.

Les éditions du Prix des bonnes pratiques prévues en 2017-2019

2017 – Afrique

2017 – Amériques

2018 – Asie et Pacifique

2019 – Europe

Autres occasions de soumettre des bonnes pratiques

En dehors du Prix régional des bonnes pratiques des propositions de bonnes pratiques peuvent être soumises en permanence, par l'intermédiaire des travaux des commissions techniques de l'AISS, dans le cadre de l'élaboration des Lignes directrices, ainsi qu'à l'occasion de conférences ou séminaires techniques de l'AISS ou des ateliers de l'Académie.

Participez!

Comment participer au Prix des bonnes pratiques?

Le Prix régional des bonnes pratiques est décerné à l'occasion du Forum régional de la sécurité sociale. Les dates d'ouverture et de clôture de la compétition sont communiquées à toutes les organisations membres.

Qui peut participer?

- Toutes les institutions membres que compte l'AISS dans la région concernée par la compétition peuvent soumettre leurs propositions de bonnes pratiques.
- Le Prix AISS des bonnes pratiques est décerné aux institutions et non aux personnes.

Priorités thématiques du Prix des bonnes pratiques

Le Prix des bonnes pratiques de l'AISS récompense les bonnes pratiques portant sur au moins un des thèmes suivants, en lien avec les Lignes directrices de l'AISS:

- Bonne gouvernance
- Qualité des services
- Recouvrement des cotisations et conformité
- Technologies de l'information et de la communication
- Investissement des fonds de la sécurité sociale
- Promotion de l'emploi durable
- Communication des administrations de sécurité sociale
- Travail actuariel pour la sécurité sociale
- Solutions administratives pour l'extension de la couverture
- Retour au travail et réintégration professionnelle
- Prévention des risques professionnels
- Promotion de la santé sur le lieu de travail

Comment soumettre une bonne pratique?

- Chaque organisation membre peut proposer une ou plusieurs bonnes pratiques.
- Toutes les propositions doivent être soumises au moyen du formulaire en ligne prévu à cet effet (accessible depuis www.issa.int/gpa).
- La bonne pratique doit être soumise dans l'une des quatre langues de travail de l'AISS, qui sont le français, l'allemand, l'anglais et l'espagnol.
- Elle ne doit pas compter plus de 1 500 mots, dont un résumé de 180 mots au maximum.
- Toutes les propositions doivent être validées par un membre de la direction de l'institution qui les présente.
- Les bonnes pratiques transnationales doivent être présentées conjointement ou validées par toutes les institutions concernées.
- La soumission de bonnes pratiques est gratuite.

Veuillez utiliser le formulaire «Bonne pratique de l'AISS» (accessible depuis www.issa.int/gpa) pour préparer votre proposition de bonne pratique. Lorsque votre bonne pratique est prête, vous devez la soumettre via la plateforme en ligne de soumission de bonnes pratiques. Si vous rencontrez des problèmes avec le formulaire ou avec la plateforme, veuillez contacter ISSA-GOODPRACTICEAWARD@ilo.org.

Vous pouvez éventuellement joindre des documents à votre bonne pratique en utilisant la même plateforme. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que seules les informations reportées dans le formulaire (1 500 mots au maximum) seront transmises au jury, qui prendra sa décision sur la seule base de ces informations.

Processus de sélection de la bonne pratique gagnante

- A l'aide de la liste de contrôle, le Secrétariat général de l'AISS vérifiera que les propositions soumises sont complètes.
- L'AISS accusera réception de toutes les bonnes pratiques qui remplissent les conditions de participation.
- Toutes les bonnes pratiques qui satisferont à ces conditions seront transmises au jury international.
- Le jury international est composé d'experts en sécurité sociale reconnus, disposant de connaissances et d'une expérience aussi bien mondiales que régionales.
- Le jury sélectionnera la bonne pratique à laquelle le Prix des bonnes pratiques sera attribué. Il décernera également les certificats de mérite suivants:
 - des certificats de mérite avec mention spéciale, qui récompensent les initiatives les plus remarquables;
 - des certificats de mérite;
 - des attestations pour les autres propositions identifiées comme des bonnes pratiques.

Critères retenus pour l'attribution du Prix des bonnes pratiques

Le jury applique les critères suivants pour attribuer le Prix et les certificats de mérite.

1. Résultats atteints

La bonne pratique a apporté une réponse efficiente et efficace au problème à résoudre ou défi à relever. Son impact, les résultats qu'elle a permis d'obtenir et la qualité de sa mise en œuvre sont démontrés (par exemple par une comparaison des objectifs visés et ceux obtenus, des indicateurs de performance, une comparaison avant/après, des paramètres mesurant le rapport coût-efficacité et autres statistiques pertinentes).

2. Caractère innovant

La bonne pratique témoigne de la mise en œuvre d'approches ou solutions originales, innovantes et inédites pour l'organisation, le pays ou la région. La notion d'innovation couvre une large gamme d'initiatives, depuis des améliorations continues et des changements graduels jusqu'à des transformations radicales, ambitieuses et avant-gardistes.

3. Robustesse

Le recul est suffisant pour affirmer que l'efficacité de la bonne pratique n'est ni éphémère ni transitoire. Ses effets positifs et la valeur ajoutée qu'elle apporte sont prouvés et devraient s'inscrire dans la durée. On doit pouvoir en attendre des résultats prévisibles et répétés.

4. Caractère reproductible

La bonne pratique énonce les facteurs indispensables pour la reproduire et les risques susceptibles de faire obstacle à une mise en œuvre réussie. Elle doit constituer une source potentielle d'inspiration pour d'autres institutions de sécurité sociale confrontées à un problème ou défi similaire.

Information de contact

Pour toute question concernant le Prix des bonnes pratiques, veuillez contacter:

Secrétariat général de l'AISS

T: +41 22 799 66 17

E: ISSA-GOODPRACTICEAWARD@ilo.org

Comment postuler

Site web du Prix des bonnes pratiques:

www.issa.int/gpa

Annexe: Formulaire «Bonne pratique de l'AISS»

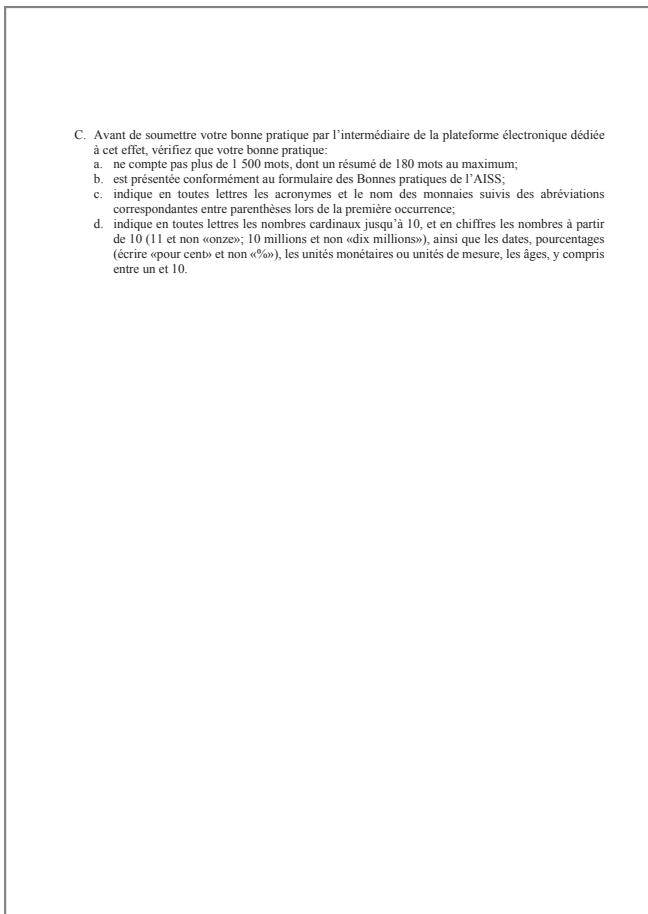


INTERNATIONAL SOCIAL SECURITY ASSOCIATION
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE LA SEGURIDAD SOCIAL
INTERNATIONALE VEREINIGUNG FÜR SOZIALE SICHERHEIT

Instructions pour l'utilisation du formulaire Bonnes pratiques de l'AISS et liste des critères à vérifier

- A. Veuillez présenter votre bonne pratique en utilisant le formulaire de l'AISS prévu à cet effet. Ce formulaire suit le format utilisé par le Secrétariat général pour la présentation des bonnes pratiques.
- B. Ce formulaire comprend cinq questions. Veuillez vous reporter à la liste ci-après pour vérifier que vous avez bien fourni toutes les informations à communiquer pour chaque question:

Questions	Critères à vérifier
1. Problème ou défi. Quel problème ou défi votre bonne pratique devait-elle permettre de résoudre ou de relever? Veuillez fournir une brève description.	1. Le problème ou défi est-il décrit clairement? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2. Relever le défi. Quels étaient les principaux objectifs du projet ou de la stratégie mis en œuvre pour résoudre le problème ou relever le défi? Veuillez énumérer et décrire brièvement les principaux éléments de ce projet ou de cette stratégie en mettant plus particulièrement l'accent sur ses aspects innovants et ses effets attendus ou visés.	2. Les principaux objectifs du projet ou de la stratégie visant à résoudre le problème ou à relever le défi sont-ils énumérés ou décrits? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Les principaux éléments du projet ou de la stratégie, en particulier les aspects innovants et effets attendus ou visés, sont-ils énumérés? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3. Objectifs à atteindre. Quels objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs ou indicateurs clés de performance avaient été définis pour le projet ou la stratégie? Veuillez les décrire brièvement.	3. Des données ou informations sur les objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs ou indicateurs clés de performance définis pour le projet ou la stratégie sont-elles fournies? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4. Evaluation des résultats. La bonne pratique a-t-elle été évaluée? Veuillez fournir des données sur l'impact et les résultats de la bonne pratique à partir d'une comparaison entre les objectifs visés et les résultats réellement obtenus, d'indicateurs avant-après et/ou d'autres types de statistiques ou indicateurs.	4. La bonne pratique a-t-elle été évaluée? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Des données sur l'impact et les résultats de la bonne pratique sont-elles fournies? Veuillez cocher la case appropriée: <input type="checkbox"/> objectifs visés vs résultats obtenus <input type="checkbox"/> indicateurs avant/après <input type="checkbox"/> autres statistiques et indicateurs
5. Enseignements tirés. Veuillez, en vous appuyant sur l'expérience de votre organisation, citer trois facteurs au maximum qui, selon vous, sont indispensables à la reproduction de cette bonne pratique. Veuillez citer trois risques au maximum qui sont apparus/pourraient apparaître lors de la mise en œuvre de cette bonne pratique. Veuillez décrire brièvement ces facteurs et/ou ces risques.	5. Y a-t-il des informations sur ce qui suit: Les facteurs indispensables à la reproduction de la bonne pratique: <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Les risques susceptibles d'apparaître lors de la mise en œuvre de la bonne pratique: <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non



C. Avant de soumettre votre bonne pratique par l'intermédiaire de la plateforme électronique dédiée à cet effet, vérifiez que votre bonne pratique:

- ne compte pas plus de 1 500 mots, dont un résumé de 180 mots au maximum;
- est présentée conformément au formulaire des Bonnes pratiques de l'AISS;
- indique en toutes lettres les acronymes et le nom des monnaies suivis des abréviations correspondantes entre parenthèses lors de la première occurrence;
- indique en toutes lettres les nombres cardinaux jusqu'à 10, et en chiffres les nombres à partir de 10 (11 et non «onze», 10 millions et non «dix millions»), ainsi que les dates, pourcentages (écrire «pour cent» et non «%»), les unités monétaires ou unités de mesure, les âges, y compris entre un et 10.

Bonnes pratiques en sécurité sociale

Bonne pratique mise en œuvre depuis: Entrer votre texte ici.

Entrez votre texte ici.
Entrez votre texte ici.

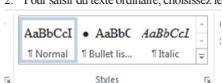
Entrez votre texte ici.
Entrez votre texte ici.

Publié en 2019 www.issa.int

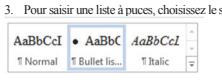
2

Instructions:

- Le texte doit être saisi entre les crochets figurant dans chaque section.
- Pour saisir du texte ordinaire, choisissez le style «normal» dans le ruban:



- Pour saisir une liste à puces, choisissez le style «liste à puces» dans le ruban:



- Le résumé ne doit pas compter plus de 180 mots.
- La bonne pratique, résumé compris, ne doit pas compter plus de 1 500 mots.

Résumé

Problème ou défi

Quel problème ou défi votre bonne pratique devait-elle permettre de résoudre ou de relever? Veuillez fournir une brève description.

Relever le défi

Quels étaient les principaux objectifs du projet ou de la stratégie mis en œuvre pour résoudre le problème ou relever le défi? Veuillez énumérer et décrire brièvement les principaux éléments de ce projet ou de cette stratégie en mettant plus particulièrement l'accent sur ses aspects innovants et ses effets attendus ou visés.

3

Objectifs à atteindre

Quels objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs ou indicateurs clés de performance avaient été définis pour le projet ou la stratégie? Veuillez les décrire brièvement.

Evaluation des résultats

La bonne pratique a-t-elle été évaluée? Veuillez fournir des données sur l'impact et les résultats de la bonne pratique à partir d'une comparaison entre les objectifs visés et les résultats réellement obtenus, d'indicateurs avant-après et/ou d'autres types de statistiques ou indicateurs.

Enseignements tirés

Veuillez, en vous appuyant sur l'expérience de votre organisation, citer trois facteurs au maximum qui, selon vous, sont indispensables à la reproduction de cette bonne pratique. Veuillez citer trois risques au maximum qui sont apparus/pourraient apparaître lors de la mise en œuvre de cette bonne pratique. Veuillez décrire brièvement ces facteurs et/ou ces risques.

Promoting excellence in social security
Promouvoir l'excellence dans la sécurité sociale
Promoviendo la excelencia en la seguridad social
Förderung von Exzellenz in der sozialen Sicherheit
За повышение стандартов в социальном обеспечении
促进卓越的社会保障
دعم التميّز في الضمان الاجتماعي

Secrétariat général de l'AISS
4 route des Morillons
Case postale 1
CH-1211 Genève 22
T: +41 22 799 66 17
F: +41 22 799 85 09
E: issa@ilo.org
www.issa.int

L'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) est la principale organisation internationale à l'intention des institutions, ministères et agences publiques en charge de la sécurité sociale. L'AISS promeut l'excellence dans l'administration de la sécurité sociale à travers des lignes directrices professionnelles, des connaissances d'experts, ainsi que la fourniture de services et de soutien afin de permettre à ses membres de développer des systèmes et politiques de sécurité sociale dynamiques à travers le monde. Fondée en 1927 sous les auspices de l'Organisation internationale du Travail, l'AISS compte plus de 320 organisations membres dans environ 150 pays.

